

:

## Coordonnées

**ADAPEI DE GUYANE** : 15 Lotissement Jean Baptiste Edouard- BP727 - 97300 CAYENNE

**Tél** : 05.94.29.01.31

**Fax** : 05.94.35.54.81

**Mail** : [contact@adapei973.org](mailto:contact@adapei973.org)

**Site web** : <http://www.adapei-guyane.org/>

**Siret** : 383 192 374 00130 **APE** : 8412Z

## Présentation de l'association et de ses buts

Née en 1985, l'ADAPEI Guyane a pour **Objet** :

- de poursuivre auprès des pouvoirs publics régionaux, départementaux et des autorités publiques, ainsi que des divers organismes départementaux, la défense au point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des handicapés : enfants, adultes, orphelins ainsi que leurs familles, en vue de favoriser le plein épanouissement de ces handicapés et leur insertion sociale ;
- d'apporter à ces familles l'appui moral et matériel indispensable et de développer entre elles, l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire ;
- d'accompagner et de venir en aide aux familles et à toute personne souffrant de handicap, par des informations et des conseils et de promouvoir et de mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants : création et gestion d'établissements appropriés tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'hébergement, l'organisation des loisirs ;
- de mettre en œuvre, de promouvoir et de garantir les principes définis par la Charte éthique et déontologique des Associations membres de l'UNAPEI annexée aux présents statuts...

### **DES PRINCIPES**

**« Une association gestionnaire n'est pas une entreprise comme les autres même si, comme les autres, elle est une entreprise ».**

Pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et développer des réponses adaptées, l'ADAPEI Guyane s'est spécialisée, au fil des années, dans l'accompagnement social et médico-social des personnes handicapées et âgées.

L'ADAPEI est donc devenue une entreprise particulière qui n'a pas pour objet de « produire des biens » mais « d'apporter d'un soutien adapté » aux personnes accompagnées.

Elle est dirigée par des administrateurs bénévoles, dont la majorité est composée de parents d'enfants ou d'adultes atteints de handicap.

Son action est essentielle pour les personnes accompagnées et aussi pour la « vie de la cité », pour la façon dont elle traite les hommes et les femmes qui la composent et par les valeurs qu'elle défend.

### **UN ENGAGEMENT POLITIQUE**

A l'origine de l'Union Départementale des Association de Personnes Handicapée de Guyane (**UDAPH**) et de la Fédération des ADAPEI des Antilles-Guyane (**FAAG**), l'ADAPEI Guyane joue un rôle fédérateur des représentants parents et de personnes handicapées au niveau interrégional.

En tant que membre du conseil d'administration de la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles (**FEGAPEI**) et de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (**UNAPEI**), elle défend les besoins de la Guyane au niveau national.

Soutenue par des parents engagés, elle continue à :

- maintenir la place des familles au sein de l'association,

- défendre l'éthique professionnelle par la qualité de l'accueil et de prestations servies,
- assurer, au quotidien, le respect de la personne et de sa famille, son épanouissement personnel, et sa dignité.

### DES STRUCTURES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE LEURS FAMILLES

Conformément à ses objectifs, l'association intervient aujourd'hui dans les domaines suivants:

- Handicap intellectuel
- Exclusion et réinsertion (Handicap social)
- Autisme
- Aide à domicile

Elle crée et gère des établissements et services médico-sociaux proposant un accompagnement médico-social adapté et une aide à l'insertion des personnes fragilisées, exclues ou en situation de handicap.

Les établissements et services de l'association (par date de création):

- novembre 1991 : Foyer d'accueil de jour (FAJ) « Alpinia »,
- juin 1997 : Service d'auxiliaire de vie et d'aide à domicile (SAAD),
- octobre 1999 : Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) « le Katoury »,
- mai 2002 : Hôtel social « Le transit »,
- mai 2005 : Institut médico-éducatif (IME) « les Clapotis »,
- septembre 2005 : (ESAT) Matiti,
- novembre 2006 : Numéro d'urgence « le 115 » (Gestion partagée avec le SAMUSOCIAL).
- novembre 2012: SESSAD TED Autisme
- janvier 2013: Siège social

## Mode de fonctionnement de l'association

### Une Organisation

L'Assemblée Générale de l'Association se compose des **adhérents**: personnes physique ou morale concernées par l'objet de l'Association.

L'ADAPEI est administrée par un **Conseil d'administration** composé de 7 à 20 membres élus par l'Assemblée générale de l'Association.

Le **Bureau**, composé d'au moins 6 administrateurs assure la continuité et la permanence de l'action de l'ADAPEI dans le cadre des décisions prises par le CA.

Des **Commissions permanentes ou temporaires** composées d'administrateurs et de techniciens peuvent être mise en place pour analyser les situations et faire des propositions au conseil d'administration.

Des **établissements et services sociaux et médico sociaux** qui mettent en œuvre des accompagnements adaptés.